République Française

Commune de Domloup Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil municipal

Compte rendu

Séance du lundi 11 avril 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi onze avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le cinq avril 2022, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Clos Saint Jean de DOMLOUP.

<u>Étaient présents</u>: M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Goulven DONNIOU David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

<u>Absents(tes)</u> excusée(s): M.M Sandrine BOUCARD, Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE (pouvoir à Elodie RAYMOND), Michel MERCIER (pouvoir à Yves LE GALL), Léna MONNIER

Monsieur Daniel PRODHOMME est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-11/04-01 Environnement/ Projet Atlas de la Biodiversité Communale/Appel à projets 2022/ Office Français de la Biodiversité / Approbation du projet et sollicitation d'une aide financière

La biodiversité est depuis quelques années au cœur des actions menées à Domloup. L'Atlas de la Biodiversité Communale ou ABC est une démarche qui a pour objectif de constituer une aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel.

Cet Atlas permettra, grâce à des inventaires naturalistes, d'acquérir de la connaissance sur la biodiversité à Domloup mais également d'impliquer tous les acteurs du territoire afin qu'ils puissent comprendre et s'approprier les enjeux de biodiversité.

Il s'agit d'un projet collaboratif avec la participation d'associations naturalistes (GRETIA, LPO, Bretagne Vivante) mais aussi de tous les Domloupéens et Domloupéennes volontaires.

Réalisé sur 2 ans, l'Atlas exposera les enjeux « prioritaires » de biodiversité et des plans d'actions seront mis en place afin d'agir, en lien avec les documents territoriaux de planification, en faveur de la conservation et de la reconquête de la biodiversité.

Les objectifs de l'ABC sont donc les suivants :

- Apporter une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs ;
- Favoriser la compréhension de l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques municipales, les acteurs locaux et les habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'engagement de la Commune dans le cadre de l'appel à projets 2022 dédié aux Atlas de la Biodiversité Communale et de solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité au taux maximum de 80% des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ Valide l'engagement de la Commune de Domloup dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à 80 % des dépenses éligibles.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

2022-11/04-02 Intercommunalité/ Convention de partenariat « Classes artistiques cirque 2022 »

Le Pays de Châteaugiron propose en parallèle du festival « Cirque ou Presque », des « classes artistiques cirque » avec une école du territoire, dans le cadre d'un projet pédagogique. Depuis 2011, le projet culturel, les « classes artistiques cirque », destiné aux écoles a été organisé dans l'ensemble des communes du Pays de Châteaugiron Communauté.

Les « classes artistiques cirque » ont lieu en 2022 avec l'école Sainte Jeanne d'Arc, et seront animées par la compagnie Pied'Né. Les dates retenues sont du 30 avril au 21 mai 2022. Des rencontres artistiques seront données pour 189 élèves, soit 8 classes représentant la totalité de la petite section à la CM2 de l'école.

Il est proposé une convention de partenariat entre la Commune et le Pays de Chateaugiron Communauté définissant les engagements de chacun notamment sur le plan organisationnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** la convention de partenariat « Classes artistiques 2022 », entre le Pays de Châteaugiron Communauté et la Commune de Domloup tels que présentée en annexe à la présente note de synthèse.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cet objet.

2022-11/04-03 <u>Enfance-jeunesse/ Commune de Nouvoitou/ Convention de partenariat/</u> Fonctionnement des accueils de loisirs

Il est proposé au Conseil d'établir un partenariat entre la commune de Nouvoitou et Domloup pour l'accueil des enfants au niveau des Accueils de Loisirs.

Ce rapprochement entre les deux collectivités vient notamment de la difficulté importante pour les familles de trouver une structure d'accueil pour leurs enfants lors des périodes de fermeture pendant les vacances scolaires.

Les objectifs de ce partenariat seraient de :

- Permettre aux familles en ayant la nécessité, de bénéficier d'un accueil de loisirs sur les périodes de fermetures habituelles des structures concernées;
- Permettre aux enfants de bénéficier d'un accueil éducatif de qualité ;
- Permettre la création d'une dynamique de partage, de mise en commun des moyens et de mise en réseau des élus, des professionnels des structures concernées.

Vu le projet de convention présenté en séance au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** la convention de partenariat entre la commune de Nouvoitou et Domloup pour l'accueil des enfants au niveau des Accueils de Loisirs telle qu'annexée à la présente délibération.
- ✓ **Indique** que le détail des modalités financières du partenariat fera l'objet d'un document annexé à la présente convention.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cet objet.

2022-11/04-04 <u>Affaires juridiques/ Contentieux urbanisme/ Autorisation au Maire à se</u> constituer partie civile et ester en justice

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 16°;
- Vu les articles L.480-4 et L.610-1 du code de l'urbanisme ;
- Considérant que Monsieur Josué DELAHAYE est renvoyé devant le Tribunal correctionnel pour les faits d'infraction au règlement du PLU et de travaux non autorisés par un permis de construire (réprimés par les articles L.480-4 et 610-1 du code de l'urbanisme);
- Considérant que les articles L.480-1 et 610-1 du code de l'urbanisme disposent que la Commune peut exercer les droits reconnus à la partie civile dans les procédures d'infractions à la règle d'urbanisme commises sur son territoire :
- Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à se constituer partie civile au nom de la Commune devant la juridiction pénale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à ester et à se constituer partie civile dans le cadre de l'affaire opposant le Ministère Public à Monsieur Josué DELAHAYE, y compris en cas de procédure d'appel ou de pourvoi en cassation ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

2022-11/04-05 <u>Vie associative/ Versement d'une subvention au Cercle Paul Bert section</u> Trampoline Sports Acrobatiques

Charlotte FOUILLARD, jeune domloupéenne de 16 ans, fait partie du trio de gymnastique acrobatique du Cercle Paul Bert de Rennes qui a participé aux championnats du monde et championnats d'Europe jeunes en 2021.

En novembre 2021, ce trio s'est qualifié pour les championnats du monde en catégorie "Junior" qui se sont tenu à Bakou en Azerbaïdjan, en mars dernier. Elle a terminé à une très belle 5ième place de ces championnats.

Le club reçoit des soutiens financiers notamment de la Région Bretagne afin de prendre en charge les frais occasionnés par ces prestations, mais seulement pour les catégories « séniors ». Seule la fédération et les familles soutiennent les catégories « juniors ».

Une cagnotte en ligne a été mise en place, ainsi qu'une collecte auprès des habitants.

Suite à une demande de subvention, via la famille de Charlotte FOUILLARD, la Commission « vie associative » réunie le mercredi 9 mars dernier, propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 € au Cercle Paul Bert section Trampoline Sports Acrobatiques en soutien à ce beau parcours.

Vu l'avis de la Commission « vie associative »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Cercle Paul Bert section Trampoline Sports Acrobatiques d'un montant de **350** €
- ✓ **Indique** que la subvention est inscrite au budget 2022
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.